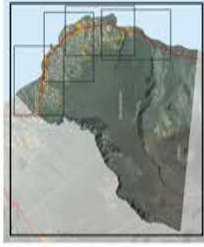


PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage
Territoire communal



Préparé le 5 novembre 2009

Approuvé le 28 décembre 2017

Approuvé le

4,5

Plan de zonage des zones de protection des vestiges en site

UN, U, U.C, U.C.1	20-25%	Urbanisme traditionnel
UAB, U.C.1.1	15-20%	Murissement traditionnel
UAB, U.C.1.2	10-15%	100 mètres autour des monuments
UAB, U.C.1.3	5-10%	50 mètres autour des monuments
UAB, U.C.1.4	0-5%	10 mètres autour des monuments
UAB, U.C.1.5	0%	Espace hors approvisionnement
UAB, U.C.1.6	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.7	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.8	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.9	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.10	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.11	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.12	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.13	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.14	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.15	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.16	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.17	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.18	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.19	0%	Zone de protection des vestiges en site
UAB, U.C.1.20	0%	Zone de protection des vestiges en site

Plan de zonage des zones de protection des vestiges en site

101	Zone de protection des vestiges en site
102	Zone de protection des vestiges en site
103	Zone de protection des vestiges en site
104	Zone de protection des vestiges en site
105	Zone de protection des vestiges en site
106	Zone de protection des vestiges en site
107	Zone de protection des vestiges en site
108	Zone de protection des vestiges en site
109	Zone de protection des vestiges en site
110	Zone de protection des vestiges en site
111	Zone de protection des vestiges en site
112	Zone de protection des vestiges en site
113	Zone de protection des vestiges en site
114	Zone de protection des vestiges en site
115	Zone de protection des vestiges en site
116	Zone de protection des vestiges en site
117	Zone de protection des vestiges en site
118	Zone de protection des vestiges en site
119	Zone de protection des vestiges en site
120	Zone de protection des vestiges en site

Plan de zonage des zones de protection des vestiges en site

101	Zone de protection des vestiges en site
102	Zone de protection des vestiges en site
103	Zone de protection des vestiges en site
104	Zone de protection des vestiges en site
105	Zone de protection des vestiges en site
106	Zone de protection des vestiges en site
107	Zone de protection des vestiges en site
108	Zone de protection des vestiges en site
109	Zone de protection des vestiges en site
110	Zone de protection des vestiges en site
111	Zone de protection des vestiges en site
112	Zone de protection des vestiges en site
113	Zone de protection des vestiges en site
114	Zone de protection des vestiges en site
115	Zone de protection des vestiges en site
116	Zone de protection des vestiges en site
117	Zone de protection des vestiges en site
118	Zone de protection des vestiges en site
119	Zone de protection des vestiges en site
120	Zone de protection des vestiges en site

Plan de zonage des zones de protection des vestiges en site

101	Zone de protection des vestiges en site
102	Zone de protection des vestiges en site
103	Zone de protection des vestiges en site
104	Zone de protection des vestiges en site
105	Zone de protection des vestiges en site
106	Zone de protection des vestiges en site
107	Zone de protection des vestiges en site
108	Zone de protection des vestiges en site
109	Zone de protection des vestiges en site
110	Zone de protection des vestiges en site
111	Zone de protection des vestiges en site
112	Zone de protection des vestiges en site
113	Zone de protection des vestiges en site
114	Zone de protection des vestiges en site
115	Zone de protection des vestiges en site
116	Zone de protection des vestiges en site
117	Zone de protection des vestiges en site
118	Zone de protection des vestiges en site
119	Zone de protection des vestiges en site
120	Zone de protection des vestiges en site



La commune de Sainte-Rose est située dans le département de la Réunion. Elle est bordée à l'ouest par l'océan Indien et à l'est par la commune de Saint-Joseph. Elle est traversée par le fleuve de Sainte-Rose. Le territoire communal est divisé en zones de protection des vestiges en site. Les zones de protection des vestiges en site sont définies par le plan local d'urbanisme. Les zones de protection des vestiges en site sont définies par le plan local d'urbanisme. Les zones de protection des vestiges en site sont définies par le plan local d'urbanisme.

Le plan local d'urbanisme est un document qui définit les règles d'urbanisme applicables sur le territoire communal. Il est approuvé par le conseil municipal. Le plan local d'urbanisme est un document qui définit les règles d'urbanisme applicables sur le territoire communal. Il est approuvé par le conseil municipal.